

**FONDATION d'ENTREPRISE
de la BANQUE POPULAIRE RIVES de PARIS**

76 - 78, Avenue de France

75013 - PARIS

R A P P O R T

du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

-
Exercice clos le 31 Décembre 2014

COGEX S.A.
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

107, Rue Armand Silvestre
92400 - COURBEVOIE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire Rives de Paris, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION sur les COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION des APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les travaux auxquels nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes et options comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS et INFORMATIONS SPÉCIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans la partie financière du rapport d'activité de l'année 2014 établi par le Conseil d'Administration.

COURBEVOIE, le 30 Mars 2015

Le Commissaire aux comptes

COGEX S.A.



Jean-Yves AGNES

BILANS COMPARÉS AU 31 DECEMBRE 2014

EUROS

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013	PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF IMMOBILISE			FONDS PROPRES		
			Dotation initiale	-	-
			Report à nouveau	100 755,40	121 915,42
			Résultat de l'exercice	10 286,50	- 21 160,02
			Total I	111 041,90	100 755,40
ACTIF CIRCULANT			DETTES		
DISPONIBILITES	112 841,90	102 549,40	Fournisseurs et comptes rattachés	1 800,00	1 794,00
Total II	112 841,90	102 549,40	Total II	1 800,00	1 794,00
TOTAL GENERAL	112 841,90	102 549,40	TOTAL GENERAL	112 841,90	102 549,40

COMPTES DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE 2014

UROS	CHARGES	31/12/2014	31/12/2013	PRODUITS	31/12/2014	31/12/2013
HARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION		
UTRES CHARGES EXTERNES				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Publicité et plaquettes	160,00		1 794,00	.Contribution annuelle reçue	190 000,00	150 000,00
Commissaire aux comptes	1 806,00					
UTRES CHARGES						
Subventions décaissées	177 740,00		169 350,00			
Total I	179 706,00		171 144,00	Total I	190 000,00	150 000,00
HARGES FINANCIERES (frais bancaires)	7,50		16,02			
OTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS						
ESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)	10 286,50			RESULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)	-	21 160,02
TOTAL GENERAL	190 000,00	171 160,02	171 160,02	TOTAL GENERAL	190 000,00	171 160,02

Fondation d'Entreprise Banque Populaire Rives de Paris
76-78 avenue de France
75013 PARIS

ANNEXE DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2014

REGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99-01 du Comité de la réglementation comptable du 16 Février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Le montant des engagements (subventions accordées en 2013 ou 2014 mais non encore décaissées au 31/12/2014) est de 114 010 € et concerne les 33 dossiers suivants :

AGEP	5 000 €
Transforme	300 €
Chemins d'enfance	8 000 €
PSF	6 000 €
ADIE	10 000 €
APCEJ	3 000 €
Les impatientes	2 000 €
Agence pour l'éducation par le sport (APELS)	3 000 €
Orchestre Lamoureux	2 000 €
ESSIVAM - Atelier Bain de langue	2 000 €
Académie Christophe Tiozzo Villiers-le-Bel	3 500 €
Couleur K'FETE	3 000 €
Ames Frères	3 000 €
Compagnie l'art Eclair	3 500 €
Collège les Sablons	2 410 €
Ecole élémentaire Pierre Budin - Association EOLE	3 000 €
Un pas vers la vie	3 500 €
Culture partagées - carottes et villes	5 000 €
Entr'aide	3 000 €
SEGPA collège Condorcet	1 500 €
Le relais restauration	6 000 €
La Faïencerie -Théâtre de Creil	3 100 €
Association Régie inter-quartier de Corbeil-Essonnes	3 000 €
Franciade	2 000 €
Centre socio-culturel de Belleville	3 000 €
Femmes Initiatives	2 200 €

Société Primavera Ingénierie	3 000 €
Association sportive Corbeil-Essonnes	5 000 €
Centre animation Jeunesse/Promosport	2 000 €
Compagnie Claude Buchvald	1 800 €
Association l'Impossible	2 000 €
Citizen Press	2 500 €
Vivre autrement	5 700 €

**FONDATION d'ENTREPRISE
de la BANQUE POPULAIRE RIVES de PARIS**

76 - 78, Avenue de France

75013 - PARIS

RAPPORT SPECIAL

du Commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

-

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2014

COGEX S.A.

Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

107, Rue Armand Silvestre
92400 - COURBEVOIE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

COURBEVOIE, le 30 Mars 2015

Le Commissaire aux comptes

COGEX S.A.



Jean-Yves AGNES